

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SEANCE DU VENDREDI 05 OCTOBRE 2018
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation 26 septembre 2018**

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire
M. Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint
M. Jacques BOITTE
M. Robert SLOVES
M. Michel GALMEL
M. Nicolas AUMONIER
Mme Aurélie LEFEBVRE,
Mme Anne BLOOMFIELD
Mme Maud STORTZ,
Mme Françoise POUCHUCQ
M. Mickaël STIENT,

ABSENTS EXCUSES

Mme Annabelle MARCHE, 1^{ère} adjointe,
Mme Anne-Marie CHEVALIER, procuration donnée à M. Patrick JOURDAIN
Mme Annabelle MERIEAU

Soit 14 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Claire BLOT en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarque approuve le précédent compte rendu

2) Rapport C.L.E.CT. : Décision du Conseil

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 *nonies* C ;
Vu les statuts de Seine Normandie Agglomération ;
Vu la délibération n°CC/18-123 de Seine Normandie Agglomération du 28 juin 2018, portant attributions de compensation provisoires ;
Vu le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées le 17

septembre 2018, notifié aux communes par courrier du président de ladite commission en date du 18 septembre 2018 ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Considérant que le rapport de la commission locale des charges transférées est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

Considérant la procédure en cours déposée au tribunal administratif et afin d'être cohérent dans ses décisions

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De ne pas approuver le rapport ci-joint de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Seine Normandie Agglomération, en date du 17 septembre 2018.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

3) Demande de caution A.P.E.E.R. : Décision du Conseil

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion avec M. LEMONIER, Président de l'association APEER, en présence de plusieurs membres du Conseil, pour une présentation très formatrice du schéma de fonctionnement de l'attribution des crédits accordés par la Caisse des dépôts. Cette réunion avait pour objectif d'obtenir une caution bancaire pour le foyer d'hébergement de l'APEER.

Aujourd'hui, nous sommes sollicités pour un minimum de caution qui permet d'ouvrir le cautionnement des autres collectivités territoriales.

Les élus présents ont bien compris que cette délibération était en fait une ouverture d'accession au système d'attribution de caution.

Les élus présents décident :

à l'unanimité d'accorder un taux de caution plafonné à 1.00 % de la somme de 2 271 870 €.

Cette caution permet à l'APEER d'économiser :

- les frais liés à la mise en place de la garantie d'emprunt de 49 981 € (2.20 % du capital emprunté)
- et le montant global des versements liés à la garantie d'emprunt sur la durée totale de l'emprunt : 184 068 €.

4) Installation d'une antenne Orange au bois de la république: Autorisation de signature.

Monsieur le Maire expose le projet de l'installation d'une antenne de l'opérateur Orange

-Vu la précédente réunion publique sur les énergies renouvelables du jeudi 20 septembre 2018

-Après avoir entendu les exposés de Mesdames Lefevre, Bloomfield et Stortz sur les inconvénients développés par leurs soins

-Après en avoir délibéré longuement,

Monsieur le Maire ayant pris la décision de s'en remettre à la majorité pour ne pas influencer le vote

Le Conseil Municipal vote :

- Contre : 3 voix e (Mmes Lefevre, Bloomfield et Stortz)
- Abstention : 1 (M. Stient)
- Pour : 8 voix

Ainsi, le projet est donc adopté à la majorité par 10 voix (Monsieur le Maire et Me Chevallier).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention et lui donne pouvoir pour négocier au mieux la redevance d'occupation et la problématique des éventuels futurs opérateurs et l'influence sur les ondes radio / tél.

5) Convention Etat/Collectivité : Autorisation de signature.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la dématérialisation, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation pour signer la convention proposée par la société JVS Mairistem, opérateur de transmission au système d'information @CTES. A l'unanimité, les membres concernés donnent leur accord.

6) Remboursement de sinistre : Acceptation du Conseil.

Monsieur le Maire informe que depuis maintenant un an, M. Robert SLOVES se bataille avec les experts en assurance afin d'obtenir la prise en charge des réparations du regard « orange » dans les jardins de Tilly dégradé par les services E.O.M Derichebourg. Sa persévérance n'est pas restée sans succès car nous venons de recevoir le chèque de 5.558.40 € tant attendu. Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à percevoir ce chèque pour le préjudice subit et mandate M. Robert SLOVES pour finaliser le dossier avec l'entreprise qui sera en charge des travaux.

7) Préau des écoles: Décision du Conseil.

Lors d'un précédent Conseil, les élus avaient validé le projet de parking dans la maison des associations et autoriser M. le Maire à déposer auprès de SNA une demande de subvention au titre des fonds de concours. Pendant la période estivale, SNA nous a fait part que la compétence en matière de parking, bien qu'il soit privé, ne relevait pas des attributions possibles. M. le Maire a pris l'initiative de faire reporter la demande de subvention pour le montage d'un préau dans les écoles. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce nouveau projet dont les dépenses seront inscrites dans le budget 2019.(projet évalué à 10.000€ subvention de 1.600€) Le Conseil, à l'unanimité approuve le nouveau projet et lui donne pouvoir pour effectuer toutes les démarches administratives afférentes à sa réalisation.

8) Préparation arrêté reprise concession dans cimetière.

Il est rappelé au Conseil que depuis 2009, les élus sont attentifs à la problématique de la gestion du cimetière communal. Bon nombre de relevés ont été pris jusqu'en 2015, et M. le Maire et les adjoints ont procédé à l'information et affichage règlementaire pour prévenir la population des reprises prévues au procès-verbal du 03 octobre 2015 compte tenu de l'état d'abandon constaté.

Conformément au code des collectivités territoriales, il était nécessaire de respecter un délai de trois ans avant de procéder à un nouveau procès-verbal de reprise de concessions.

Monsieur le Maire fait appel à un membre du Conseil pour l'accompagner ainsi que les adjoints et rédiger l'ultime PV pour proposer en délibération.

M. Jacques BOITTE est volontaire pour finaliser cette démarche. Afin de valoriser le PV, la gendarmerie de Vexin sur Epte sera sollicitée pour nous adjoindre un représentant des services de l'Etat.

9) Distributeur automatique de pain : nouvelle demande.

Il est de nouveau, proposé au Conseil de se positionner sur l'installation dans la commune d'un distributeur de baguettes. Le boulanger, M. HUBERT Wilfried, 3 place du Général de gaulle à Vernon propose la prise en charge de la machine et assurera journalièrement l'approvisionnement en baguettes deux fois par jour : matin et soir.

La commune s'engage de son côté à fournir l'électricité (peu de consommation énergétique) et l'emplacement à titre gracieux.

Une convention de deux ans sera établie et pourra être reconduite par tacite reconduction résiliable deux mois avant l'échéance annuelle, à compter de la date de la signature.

L'emplacement de la machine sera aux abords de la mairie, 15 rue Grande

Après en avoir délibéré le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention à l'unanimité.

10) Site internet et bulletin 10 ans d'équipe : comité de rédaction.

Monsieur le Maire sollicite à nouveau les élus pour améliorer le site internet et apporter des idées de pages répondant à des centres d'intérêts qui peuvent être développés.

Le dialogue ainsi engagé par diverses propositions, (carte grise sur ANTS...), le Conseil est donc invité à finaliser les idées soulevées pour la prochaine séance communale.

De même, il est proposé de faire un bulletin sur les 10 ans de l'équipe municipale, M. Robert SLOVES se propose de l'organiser, les idées et articles sont les bienvenus.

11) Arbres sur commune : demandes diverses.

Il est donné lecture d'un courrier de M. Marc ANGELI autorisant la commune à couper l'arbre au-delà de son pré, qui gêne les voisins du 37 bis. Le Conseil demande à s'assurer que cet arbre est issu du domaine privé. Si le cas était avéré, les élus demandé à communiquer le courrier aux riverains du 37bis pour qu'ils puissent réaliser cette opération dans leur périmètre. Si l'arbre débordé sur le chemin communal, M. ANGELI sera en charge de réaliser les travaux lui-même. La commune pourra solliciter une entreprise à la charge de M. ANGELI.

Les propriétaires proches du « rond-point de Saulseuse » nous font part d'une remarque sur la santé du chêne de ce secteur. Le Conseil ne trouve pas opportun de faire disparaître cet arbre centenaire qui peut certainement être classé comme arbre significatif dès-lors qu'il se situe à proximité d'un calvaire

Profitant de la nature de la question, M. le Maire demande au Conseil de s'approprier la réflexion sur le devenir des sapins dans les jardins de Tilly, ainsi que du cèdre proche de l'entrée des écoles qui à plusieurs reprises a subi quelques dommages dans son envergure. La question sera de nouveau à l'ordre du jour dans une prochaine séance.

12) INFORMATIONS AU CONSEIL.

- a) CDG prévoyance: Il a été proposé au personnel de prendre une assurance prévoyance. Le besoin n'a pas été exprimé.
- b) UNC et CFAIE : M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements pour les subventions accordées par le Conseil.
- c) SIEGE : Il est mis à disposition du Conseil le rapport d'activité du SIEGE exercice 2017.

13) QUESTIONS DIVERSES.

a)- Enfouissement réseaux CORBIE: M. le Maire informe que la réunion cantonale du SIEGE aura lieu courant novembre et que nous serons informés de la décision qui sera prise sachant que nous sommes les premiers en liste d'attente sauf si les règles changent en faveur d'une autre collectivité. Il est rappelé que la fibre devra être installée à Corbie fin décembre 2019 et que l'enfouissement devra être réalisé avant cette date.

b)- Harmonium de l'église : Mme POUCHUCQ fait part de la demande du diocèse pour procédé à l'échange de l'harmonium plus récent par l'ancien qui propose un clavier plus complet. Demande acceptée.

c)- Jardins de Tilly: Il est demandé de faire un nettoyage des fossés autour des jardins de Tilly. Proposition à suivre.

Le Conseil n'ayant plus de question et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 h 15.
